

American Express®

Conditions Générales Membership Rewards

ATC MR_ACCH_V7_FR

The American Express logo, consisting of the words "AMERICAN" and "EXPRESS" stacked vertically in white, uppercase letters, set against a blue square background.

AMERICAN
EXPRESS

American Express®

Conditions Générales Membership Rewards

TABLE DES MATIÈRES

DÉFINITIONS	3
Membership Rewards	4
I. DISPOSITIONS GÉNÉRALES	4
II. PARTICIPATION	4
III. FRAIS DE PARTICIPATION	5
IV. POINTS	5
V. REWARDS	7
VI. RÉSILIATION ET MODIFICATIONS	9
VII. PLAINTES ET CONTACTER AMERICAN EXPRESS	10
VIII. TABLEAU DES FRAIS ANNUELS	10
A. Membership Rewards Booster	11
A.I. DISPOSITIONS GÉNÉRALES	11
A.II. PARTICIPATION	11
A.III. FRAIS DE PARTICIPATION	11
A.IV. POINTS	11
A.V. RÉSILIATION	12
A.VI. TABLEAU DES FRAIS ANNUELS	12
B. Membership Rewards Turbo	13
B.I. DISPOSITIONS GÉNÉRALES	13
B.II. PARTICIPATION	13
B.III. FRAIS DE PARTICIPATION	13
B.IV. POINTS	13
B.V. RÉSILIATION	14
B.VI. TABLEAU DES FRAIS ANNUELS	14

American Express®

Conditions Générales Membership Rewards

DÉFINITIONS

American Express : American Express Europe S.A. succursale belge, dont le siège social est situé 100 Bld. Du Souverain, 1170 Bruxelles (Watermael-Boitsfort), inscrite à la Banque Carrefour des Entreprises (BCE) et dans le registre TVA sous le numéro (BE)0776.653.759, avec un compte bancaire auprès de BNP Paribas Fortis (BIC GEBABEBB) IBAN BE39 2100 0821 2619, et avec site web commercial principal www.americanexpress.be. American Express Europe S.A. est une société de droit espagnol, dont le siège social est situé Avenida Partenón 12-14, 28042 Madrid (Espagne), inscrite au registre de commerce de Madrid sous le numéro M-257407, Volume 15.348, Section 8, Libre 204, première entrée avec numéro d'identification fiscale NIF A-82628041, autorisée en tant qu'établissement de paiement par la Banco de España et enregistrée à ce titre sous le numéro 6837, et avec site web commercial principal www.americanexpress.es.

Conditions Générales : Ensemble des droits et obligations liés à la Carte ("Conditions Générales de la Carte American Express"), disponibles sur www.americanexpress.be et www.americanexpress.lu et/ou communiqués séparément.

CGMR : Les Conditions Générales du Programme Membership Rewards, définissant les droits et obligations des Titulaires de Carte admis au Programme. Elles comprennent le présent document ainsi que les conditions d'échange des Points disponibles sur americanexpress.be et americanexpress.lu (rubrique Membership Rewards). Ces conditions peuvent être modifiées sans notification individuelle.

Relevé : Récapitulatif, sous format électronique et/ou papier, indiquant notamment le nombre de Points disponibles sur le Compte-Carte du Titulaire de Carte.

Programme : Programme de fidélité American Express Membership Rewards, accessible aux Titulaires de Carte remplissant les conditions d'admission prévues dans les CGMR.

Points : Unités cumulées dans le cadre du Programme et pouvant être échangées contre des Rewards.

Partenaire : Entité auprès de laquelle les Points peuvent être échangés contre des Rewards.

Reward : Bien, service ou bon proposé par un Partenaire en échange de Points, sous réserve de disponibilité et de validité.

Taux de gain : Nombre de Points obtenus par euro dépensé avec la Carte dans le cadre du Programme.



American Express®

Conditions Générales Membership Rewards

MEMBERSHIP REWARDS

I. DISPOSITIONS GÉNÉRALES

Le Programme est lié à un Compte Carte. Il est géré par les présentes CGMR qui doivent être lues avec les Conditions Générales liées à la Carte.

American Express peut modifier à tout moment les CGMR, les frais de participation, les Rewards, le Taux de gain ou tout autre élément du Programme.

Toute modification importante pourra être communiquée au Titulaire de Carte par écrit (par courrier, e-mail ou message sur le Relevé de Compte Carte).

II. PARTICIPATION

1. Conditions d'admission

Seuls les Titulaires Principaux d'une des Cartes suivantes peuvent participer au Programme :

- Carte Blue American Express
- Carte Green American Express
- Carte Gold American Express
- Carte Platinum American Express
- Carte Centurion American Express

Ne sont pas admis au Programme :

- Les Titulaires de Carte avec un retard de paiement ;
- Les Titulaires de Carte ayant commis des fraudes ;

2. Demande

Ceux qui répondent aux conditions d'admission peuvent activer le Programme en contactant American Express via la fonctionnalité Ask Amex, le chat en live dans l'Amex App (en Anglais) ou par téléphone via le numéro mentionné au dos de leur Carte.

En déposant une demande pour ce Programme, le Titulaire de Carte accepte les CGMR et reconnaît en avoir reçu un exemplaire.

3. Cartes Supplémentaires

Si le Compte Carte est inscrit au programme, les dépenses effectuées avec les Cartes supplémentaires génèrent automatiquement des points. Ces points sont ajoutés au total de points du Compte Carte. Seul le Titulaire du Compte Carte peut utiliser ces points, conformément aux présentes Conditions Générales.

4. Liaison

En principe, le Titulaire de Carte gagne des Points pour les transactions effectuées avec une Carte activée au Programme, dans le

American Express®

Conditions Générales Membership Rewards

cadre de l'achat de biens ou de services.

Le Titulaire de Carte peut également demander à American Express de lier plusieurs Cartes activées au Programme. Cette possibilité est limitée aux Cartes dont il ou elle est le Titulaire principal.

5. Autorisation

American Express se réserve le droit à sa seule discrétion et sans obligation de justification, de refuser une demande d'activation du Programme ou une liaison de différentes Cartes au Programme.

III. FRAIS DE PARTICIPATION

Le Titulaire de Carte paie des frais de participation au Programme. Pour certains types de Cartes, ces frais sont déjà inclus dans la cotisation de la Carte. Pour certains autres types de Cartes, l'adhésion au Programme restant optionnel, ces frais sont additionnels à la Cotisation de la Carte.

Les frais de participation sont débités du Compte-Carte. Le premier prélèvement est effectué au cours du mois où la demande de participation est enregistrée par American Express. Les prélèvements suivants sont ensuite réalisés annuellement.

Les frais dus pour la période en cours restent acquis par American Express, même si le Titulaire de Carte résilie le Programme.

Lorsque plusieurs Cartes liées participent au Programme, les frais de participation ne sont facturés qu'une seule fois par an.

IV. POINTS

1. Gagner des Points

Le Titulaire de Carte gagne un nombre déterminé de Points pour chaque euro de transactions éligibles enregistré sur son Compte Carte.

Les Transactions suivantes ne donnent pas droit à des Points :

- Les transactions effectuées avant l'adhésion au Programme ou après sa résiliation ;
- Les frais (annuels ou mensuels) de cotisation de la Carte ;
- Les frais de cotisation pour participation au Programme ;
- Les frais liés à un paiement tardif ;
- Les retraits d'espèces (via les distributeurs) et frais associés ;
- Les frais liés à un refus de domiciliation ;
- Les transactions qui ne sont finalement pas portées au Compte Carte ;
- Les transactions par domiciliation refusées ultérieurement par l'établissement bancaire ;
- Les transactions réalisées pendant une période de défaillance du Titulaire de Carte de plus de 30 jours civils (par exemple en cas de non-paiement du Relevé de Compte Carte).

Lors de la conversion des euros en Points selon le Taux de gain applicable, un arrondi à l'unité supérieure est effectué si les décimales sont égales ou supérieures à 0,50 euros.

American Express®

Conditions Générales Membership Rewards

American Express peut également proposer, ponctuellement, des offres permettant de gagner davantage de Points par euro dépensé. Ces offres peuvent être soumises à certaines conditions, notamment liées:

- au type de Carte ;
- aux commerçants concernés ;
- au type ou volume de transactions ;
- à une période déterminée ;
- ou soumises à des frais supplémentaires.

Les conditions applicables sont communiquées au groupe concerné, généralement sous forme de règlement ou de conditions particulières.

Après réception du paiement par American Express, le solde du Compte Carte est périodiquement converti en Points. Cette conversion peut ne pas coïncider avec le Relevé de Compte Carte mensuel.

American Express peut suspendre le calcul des Points en cas d'imprécision ou de doute sur une transaction ou sur un paiement du Relevé de Compte Carte.

2. Consulter le Relevé

American Express tient un Relevé des Points.

Celui-ci est également communiqué sur le Relevé de Compte Carte mensuel.

Après la création d'un Compte Carte en ligne, le Relevé des Points peut être consulté sur le site web www.americanexpress.be ou www.americanexpress.lu ou via l'American Express App.

3. Corrections

Les corrections apportées par American Express ou par un commerçant affilié peuvent avoir un impact sur le nombre de Points et entraîner une diminution du solde de Points.

4. Expiration des Points

Les Points épargnés expirent immédiatement dans les cas suivants :

- La défaillance du Titulaire de Carte pendant plus de 30 jours civils (par exemple en cas de non-paiement ou de paiement tardif du Relevé de Compte Carte) ;
- La fraude ou l'abus de la part du Titulaire de Carte;
- L'annulation (résiliation) de la participation au Programme ;
- L'annulation (résiliation) de la (les) Carte(s) ;
- Le non-respect des présentes CGMR ;
- Le non-respect des Conditions Générales de la Carte.

Si le Titulaire de Carte possède plusieurs Cartes liées et en annule (résilie) une ou plusieurs, les Points restent valables tant qu'au moins une Carte principale reste active et que les présentes CGMR sont respectées.

En cas d'annulation (résiliation) d'une Carte non liée, les Points associés expirent.

American Express®

Conditions Générales Membership Rewards

5. Transférer des Points

Par exception aux règles d'expiration ci-dessus, le Titulaire de Carte peut demander le transfert de ses Points vers une autre Carte American Express :

- éligible au Programme ;
- et dont il ou elle est le Titulaire principal.

Cette demande doit être introduite au plus tard au moment de l'annulation (résiliation) de la Carte :

- par téléphone auprès du Service Client ;
- par courrier ;
- ou via Ask Amex, le chat en direct dans l'Amex App (en Anglais), disponible 24h/24 et 7j/7.

V. REWARDS

1. Échanger des Points

Les Points épargnés peuvent être échangés par le Titulaire de la Carte principale contre les Rewards disponibles au moment de l'échange, conformément aux conditions applicables.

Le Titulaire de Carte ne peut pas se prévaloir d'anciens Rewards, d'anciennes conditions d'échange ou d'une offre antérieure.

Les modalités d'échange des Points et les conditions applicables sont disponibles sur www.americanexpress.be ou www.americanexpress.lu.

Les Points sont attribués au Titulaire du Compte Carte, quel que soit le type de Carte. Ils sont personnels et non transférables. Ceux-ci doivent être utilisés de manière prudente et raisonnable. Ces Points ne peuvent en aucun cas être vendus, échangés contre de l'argent ou autrement commercialisés.

Si le Titulaire du Compte Carte dispose d'un nombre insuffisant de Points pour les échanger contre un certain Reward, il peut acheter les Points manquants auprès d'American Express aux conditions suivantes :

- Les Points sont uniquement destinés à l'échange contre le Reward en question ;
- Les conditions du Reward en question ne l'interdisent pas de manière explicite ;
- Le nombre de Points acheté est :
 - Au minimum 1.000 Points
 - Un multiple de 1.000 Points
 - Au maximum 20% du nombre de Points requis pour le Reward en question ;
 - Au prix de 15,00 euros (TVA incluse) par 1.000 Points, à facturer sur la Carte le jour du transfert des Points ;
 - L'éventuel excédent de Points achetés, inférieur à 1.000, reste acquis par le Titulaire de Carte.

L'échange de Points peut être suspendu dans les cas suivants :

- si le Titulaire de Carte ne respecte pas les Conditions Générales (par exemple en cas de non-paiement ou de paiement tardif du relevé) ;
- en cas de doute sur l'attribution des Points (par exemple après l'annulation d'un achat effectué avec la Carte) ;
- en cas d'incertitude concernant les conditions d'échange (comme le nombre de Points nécessaires ou la possibilité d'utiliser les Points).

Une fois les Points échangés contre des Rewards, les Points ne peuvent plus être modifiés, échangés contre d'autres Rewards ni reconvertis en Points.

American Express®

Conditions Générales Membership Rewards

Le Titulaire de Carte est responsable de vérifier et de respecter les conditions nécessaires pour profiter pleinement des Rewards.

Après l'échange, les Points quittent le Programme. Les Rewards sont alors soumis uniquement aux conditions du partenaire concerné. American Express n'intervient plus dans cette relation et ne peut pas être tenue responsable de la bonne exécution des Rewards. Pour toute question ou réclamation, le Titulaire de Carte doit contacter directement le Partenaire.

Les Points n'ont pas de valeur monétaire que le Titulaire de Carte pourrait faire valoir à l'égard d'American Express. Les Points ne peuvent par conséquent pas être échangés contre des espèces.

Le Titulaire de Carte reconnaît que l'échange de Points ne peut lui-même pas être assimilé à une Transaction avec la Carte, d'où la non-application des avantages liés au paiement avec la Carte (par exemple, la protection de l'achat), sauf dans le cas d'échange « Payer avec vos Points ».

La livraison de Rewards se fait uniquement en Belgique ou au Luxembourg.

2. Payer avec des Points

En échange de vos Points, vous pouvez obtenir un crédit en euro qui sera crédité sur votre Compte Carte. Vous pouvez également utiliser vos Points chez certains commerçants en ligne via l'option: « Payer avec vos Points ».

Dépenses éligibles :

Seuls les achats effectués auprès de commerçants en ligne participants, inscrits à American Express SafeKey, sont éligibles. L'option « Payer avec vos Points » n'est pas disponible pour tous les achats en ligne. Lorsqu'elle est proposée, vous devez indiquer au moment du paiement que vous souhaitez utiliser vos Points.

Imputation de la dépense et des Points :

L'achat est d'abord enregistré comme une transaction classique et apparaît comme tel sur votre Compte Carte.

Le crédit correspondant à la conversion des Points (« Crédit ») est généralement appliqué dans un délai de 4 jours après la transaction. Ce délai peut exceptionnellement être plus long, notamment en cas d'indisponibilité des systèmes.

La transaction et le Crédit peuvent apparaître sur des relevés différents.

Si les Points utilisés ne couvrent pas la totalité du montant de l'achat, la différence reste due et ne fera pas l'objet d'un Crédit sur votre Compte Carte.

Retours :

Pour tout achat effectué avec l'option « Payer avec vos Points », la politique de remboursement du commerçant s'applique.

En cas de retour, le remboursement sera crédité sur votre Compte Carte, mais vos Points ne seront pas automatiquement recredités.

Si vous souhaitez récupérer vos Points et faire annuler le crédit correspondant sur votre Compte Carte, vous devez contacter le Service Client via « Ask Amex », le chat en direct dans l'Amex App, disponible 24h/24 et 7j/7, en anglais ou via le numéro figurant au dos de votre Carte.

Votre contrat de Titulaire de Carte :

Vous restez tenu de payer le montant minimum ou le solde dû figurant sur votre Relevé de Compte Carte, conformément à votre contrat de Titulaire de Carte, y compris pour les transactions effectuées avec « Payer avec vos Points ».

Vous ne pouvez pas retarder un paiement au motif que vous êtes en attente d'un crédit.

American Express®

Conditions Générales Membership Rewards

3. Régler votre relevé de Compte Carte mensuel avec des Points

Vous pouvez réduire le montant de votre Relevé de Compte Carte mensuel en échangeant vos Points contre un crédit appliqué à votre Compte Carte.

Plusieurs montants de crédit (« Crédit ») peuvent être proposés dans le catalogue Membership Rewards. Les montants disponibles peuvent être consultés via : www.americanexpress.com/fr-be/information/securite/payer-en-toute-securite/safekey/pay-with-points/.

Le Crédit est accordé uniquement afin de réduire un solde débiteur. Il ne peut en aucun cas entraîner un solde positif sur le Compte Carte.

Le montant du solde débiteur doit être supérieur ou égal au montant du Crédit demandé.

En cas de non-respect de ces conditions ou d'abus, American Express se réserve le droit d'annuler le Crédit et de recrediter les Points correspondants. Le montant total figurant sur le Relevé de Compte Carte restera alors dû.

L'échange de Points n'est pas possible en cas de retard de paiement.

4. Données personnelles

Pour plus d'informations sur la manière dont nous traitons vos données personnelles, nous vous renvoyons à notre déclaration de confidentialité destinée aux Titulaires de Carte, document que vous pourrez retrouver en cliquant sur le lien suivant :

www.americanexpress.com/fr-be/enterprise/legal/centre-de-confidentialite/declaration-de-confidentialite-destinee-aux-titulaires-de-carte/

5. Litiges

Aucune contestation relative au Programme ne permet de suspendre le paiement des dépenses figurant sur le Relevé de Compte Carte mensuel.

VI. RÉSILIATION ET MODIFICATIONS

Le Titulaire de Carte peut à tout moment résilier sa participation au programme en :

- Contactant le Service Client via « Ask Amex », le chat en direct dans l'Amex App, disponible 24h/24 et 7j/7, en anglais ou via le numéro de téléphone figurant au dos de votre Carte.
- Envoyant une lettre de résiliation à :

American Express Europe S.A. succursale belge

à l'attention du Service Membership Rewards

Boulevard du Souverain 100

1170 Bruxelles

American Express peut résilier le Programme moyennant un préavis de 2 mois.

American Express®

Conditions Générales Membership Rewards

American Express se réserve également le droit de modifier unilatéralement, à tout moment, les CGMR, le Programme, les Partenaires, les frais de participation, les Rewards, le Taux de gain et les conditions d'échange.

American Express peut également, à tout moment, mettre fin au Programme à sa seule discrétion, sans obligation de justification et sans compensation pour le Titulaire de Carte. Dans ce cas :

- les Points déjà acquis restent valables ;
- les frais de participation sont remboursés au prorata des mois non entamés.

Toute résiliation ou toute fin du Programme sera communiquée au Titulaire de Carte par écrit (par courrier, e-mail ou message sur le Relevé de Compte Carte).

En cas de modification des frais ou d'une compensation, les droits déjà acquis (y compris leur durée de validité) restent inchangés.

Si le Titulaire de Carte n'accepte pas une modification, il peut résilier sa participation au Programme à tout moment. Il doit toutefois échanger ses Points avant la résiliation. À défaut, les Points non utilisés seront définitivement perdus.

VII. PLAINTES ET CONTACTER AMERICAN EXPRESS

Voir la section Plaintes et Contacter American Express comme mentionné dans les Conditions Générales liées à votre Carte.

VIII. TABLEAU DES FRAIS ANNUELS

Carte Principale

Carte Blue	18,50 €
Carte Green	18,50 €
Carte Gold	frais inclus dans la Cotisation de la Carte
Carte Platinum	frais inclus dans la Cotisation de la Carte
Carte Centurion	frais inclus dans la Cotisation de la Carte

Sauf offre spécifique d'American Express, les frais standard indiqués ci-dessus s'appliquent.

American Express®

Conditions Générales Membership Rewards

A. MEMBERSHIP REWARDS BOOSTER

A.I. DISPOSITIONS GÉNÉRALES

Le Programme Membership Rewards Booster est associé à une Carte American Express et au Programme Membership Rewards.

Il est régi par les présentes Conditions Générales du Programme Membership Rewards Booster (CGMRB), à lire conjointement avec :

- les Conditions Générales de la Carte (disponibles sur americanexpress.be et americanexpress.lu) ;
- les Conditions Générales du Programme Membership Rewards (CGMR), reprises plus haut dans le présent document ;
- les conditions d'échange des Rewards (disponibles sur americanexpress.be et americanexpress.lu) susceptibles d'être modifiées par American Express ou ses partenaires.

Les CGMR restent pleinement applicables. Les présentes CGMRB visent uniquement à les compléter.

A.II. PARTICIPATION

La participation au Programme Membership Rewards Booster :

- est proposée sur invitation uniquement et/ou dans le cadre de campagnes spécifiques ;
- peut être limitée à certains types de Cartes ;
- peut être soumise à une cotisation mensuelle ou annuelle.

A.III. FRAIS DE PARTICIPATION

La participation au Programme Membership Rewards Booster entraîne des frais supplémentaires par Compte Carte participant, tels que mentionnés dans l'invitation et/ou dans la campagne spécifique en question.

Ces frais :

- sont inclus dans la cotisation de la Carte et ne sont pas nécessairement indiqués séparément.
- sont automatiquement débités dans le relevé du Compte Carte ;

En cas de résiliation du Compte Carte ou de changement de Carte, les frais de cotisation (y compris les frais liés au Programme Membership Rewards) sont remboursés au prorata des mois non entamés.

Comme indiqué dans les CGMR, une contribution annuelle au Programme Membership Rewards peut s'appliquer.

A.IV. POINTS

La participation au Programme permet de bénéficier d'un Taux de gain de Points supérieur. Ce Taux de gain est précisé dans l'invitation ou dans la campagne marketing spécifique. À défaut, il est actuellement fixé à 4 Points par euro dépensé avec la Carte. Ce Taux de gain s'applique jusqu'à un plafond de dépenses de 50 000 € par année civile (janvier à décembre). Au-delà de ce plafond, le Taux de gain standard du Programme Membership Rewards s'applique.

Au début de chaque nouvelle année civile, le taux majoré (jusqu'à 50 000 € de dépenses) s'applique à nouveau.

American Express®

Conditions Générales Membership Rewards

A.V. RÉSILIATION

Le Titulaire de Carte peut mettre fin à sa participation à tout moment ou changer de type de Carte. Dans ce cas, il ne pourra pas se réinscrire au Programme pendant une période de 12 mois. American Express peut également résilier le ou mettre fin au Programme Membership Rewards Booster à tout moment, à sa seule discrétion, sans obligation de justification et sans compensation. Dans ce cas :

- les Points déjà acquis restent valables ;
- les frais de participation sont remboursés au prorata des mois non entamés (en cas de cotisation annuelle).

A.VI. TABLEAU DES FRAIS ANNUELS

Pour plus de détails, consultez la "Liste des cotisations et autres frais".



American Express®

Conditions Générales Membership Rewards

B. MEMBERSHIP REWARDS TURBO

Le Programme Membership Rewards Turbo n'est plus commercialisé. Les dispositions ci-dessous s'appliquent uniquement aux Titulaires de Carte déjà inscrits.

B.I. DISPOSITIONS GÉNÉRALES

Le Programme Membership Rewards Turbo est associé à une Carte American Express et au Programme Membership Rewards.

Il est régi par les présentes Conditions Générales (CGMRT), à lire conjointement avec :

les Conditions Générales de la Carte (disponibles sur americanexpress.be et americanexpress.lu) ; les Conditions Générales du Programme Membership Rewards (CGMR), reprises dans le présent document ; les conditions d'échange des Rewards (disponibles sur americanexpress.be et americanexpress.lu) susceptibles d'être modifiées par American Express ou ses partenaires. Les CGMR restent pleinement applicables. Les présentes CGMRT viennent uniquement les compléter.

B.II. PARTICIPATION

La participation au Programme est reconduite automatiquement chaque année, sauf résiliation.

B.III. FRAIS DE PARTICIPATION

La participation au Programme entraîne des frais supplémentaires par Carte participante.

Ces frais :

- sont débités du Compte Carte ;
- font l'objet d'un premier prélèvement au cours du mois d'inscription ;
- puis d'un prélèvement annuel à la date anniversaire de l'inscription au Programme.

Les frais annuels restent acquis pour l'année en cours, même en cas de résiliation en cours d'année.

B.IV. POINTS

La participation au Programme permet de bénéficier temporairement d'un Taux de gain de Points supérieur par Carte participante. À défaut, il est fixé à 1,5 Point par euro dépensé. Ce Taux de gain s'applique jusqu'à un plafond de dépenses de 20.000 € sur une période de 12 mois. Au-delà, le Taux de gain standard du Programme Membership Rewards s'applique. À chaque date anniversaire de l'inscription, le Taux majoré s'applique à nouveau, dans les mêmes conditions. Les frais de participation au Programme sont traités de la même manière que les frais annuels du Programme Membership Rewards.

American Express®

Conditions Générales Membership Rewards

B.V. RÉSILIATION

Outre les modalités générales de résiliation du Programme et les limites liées au Taux de gain, American Express peut mettre fin au Programme Membership Rewards Turbo à tout moment, à sa seule discrétion, sans obligation de justification et sans compensation.

Dans ce cas :

- les Points déjà acquis restent valables ;
- les frais de participation sont remboursés au prorata des mois non entamés.

B.VI. TABLEAU DES FRAIS ANNUELS

Frais de participation	Carte éligible
	9,50 €

Sauf offre spécifique d'American Express, les frais standard indiqués ci-dessus s'appliquent.

American Express Europe S.A. succursale belge, dont le siège social est situé 100 Bld. du Souverain, 1170 Bruxelles (Watermael-Boitsfort), inscrite à la Banque Carrefour des Entreprises (BCE) et dans le registre TVA sous le numéro (BE)0776.653.759, avec un compte bancaire auprès de BNP Paribas Fortis (BIC GEBABEBB) IBAN BE39 2100 0821 2619, et avec site web commercial principal www.americanexpress.be. American Express Europe S.A. est une société de droit espagnol, dont le siège social est situé Avenida Partenón 12-14, 28042 Madrid (Espagne), inscrite au registre de commerce de Madrid sous le numéro M-257407, Volume 15.348, Section 8, Livre 204, première entrée, avec numéro d'identification fiscale NIF A-82628041, autorisée en tant qu'établissement de paiement par la Banco de España et enregistrée à ce titre sous le numéro 6837, et avec site web commercial principal www.americanexpress.es.

AMEX Asesores de Seguros, Sociedad de Agencia de Seguros Vinculada, S.A.U. est agent d'assurances, société détenue à 100% par American Express de España, S.A.U. Cette société est inscrite en Espagne dans le registre administratif des distributeurs d'assurances et de réassurances de la Dirección General de Seguros (DGS), No. AJ0022, avec garantie financière et assurance de responsabilité. NIF: A-79770608. Partenon Avenue 12-14, 28042 Madrid, Espagne. AMEX Asesores de Seguros est sous la supervision de la DGS et autorisée à exécuter des activités de distribution d'assurances en Belgique et au Luxembourg.

